

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-268 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

SPORTS

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU CENTRE AQUATIQUE SERVITUDE ENEDIS POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU SITE

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué aux Sports,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu les décrets 67-886 du 6 octobre 1967 et 70-492 du 11 juin 1970 sur les distributions d'énergie,

Considérant que la société ENEDIS doit procéder à l'extension du réseau électrique haute tension et procéder à la pose d'une ligne Haute Tension pour l'alimentation du futur Centre aquatique aux Dagueys et à la réalisation à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 400 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n°330, 332 et 335 – Section AC),

Considérant que ces parcelles sont la propriété de La Cali,

Considérant que ces travaux font partie d'un ensemble plus conséquent de travaux qui permettra de boucler le réseau HTA de l'ensemble des Dagueys,

Considérant qu'il convient de procéder à la signature d'une convention de servitude correspondante entre ENEDIS et La Cali

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (57)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la société ENEDIS de procéder à l'extension du réseau électrique et à la réalisation à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 400 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n°330, 332 et 335 – Section AC).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude entre ENEDIS et La Cali, et à percevoir la redevance correspondante.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 31 janvier 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

